



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

MISE À JOUR DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES DE MAISONS ET APPARTEMENTS DE CATÉGORIES 1À 6

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

La DDFIP propose la mise à jour des valeurs locatives des locaux d'habitation catégorisés 1 à 6 afin d'affecter automatiquement certains éléments de confort qui pourraient s'avérer absents actuellement pour certaines d'entre elles. Il s'agit du raccordement à l'eau, l'électricité, une baignoire, une douche, un lavabo ou encore du chauffage.

Le Maire

AUTORISE la DDFIP à effectuer la démarche automatique d'ajout des éléments de confort pré-cités pour les locaux à usage d'habitation catégorisés de 1 à 6.

Fait à Pont-Audemer, le 11 septembre 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

